

MARCHE DE TRAVAUX
PROCEDURE NEGOCIEE
(art. 34 et 35-5° du CMP)
Réf : 2006/CCB/OGS/TXVH01

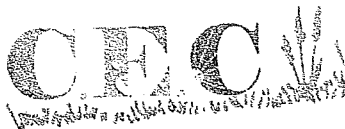
MARCHE DE TRAVAUX – AVENANT N°4

**Traitement fonctionnel et paysager
du parking de Ville-Haute**

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS
Les Cordeliers
1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

MAITRE D'OEUVRE :



Domaine du Tourillon
Bâtiment NAOS
350 rue Denis Papin
13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Personne publique

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon

Ordonnateur

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Comptable public assignataire des paiements

Mme Le Trésorier Payeur Général
Trésorerie Principale
Le Dauphiné
6, avenue du Dauphiné
05100 Briançon

Maître d'oeuvre

Coplan Environnement Conseils – Aix en Provence

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur BARELLE Stéphane – Chargé de Mission OGS
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
Email : s.barelle@ccbrianconnais.fr

Le marché qui est conclu avec le « titulaire » dont l'offre a été retenue par le « pouvoir adjudicateur » puis acceptée par la « personne publique » est un marché ayant l'objet ci-après :

Objet du Marché

Travaux de traitement fonctionnel et paysager du parking de Ville-Haute à Névache

Catégorie : Travaux (exécution)

Classification CPV : 45233200-1 (principale), 45112700-2 (secondaire)

Localisation des travaux : Ville-Haute à Névache, RD 994G.

FICHE RECAPITULATIVE

NUMERO DU MARCHE :	2006/CCB/OGS/TXVH01
OBJET DU MARCHE INITIAL :	Lot unique
TITULAIRE DU MARCHE	COLAS MIDI-MEDITERRANEE ZA Les Cheminants 05230 LA BATIE NEUVE
DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE	24 avril 2007
DATE DE L'ORDRE DE SERVICE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX	24 avril 2007

DELAIS

DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE INITIAL ET DE L'AVENANT N° 1	1 mois
--	--------

INCIDENCE DU PRESENT AVENANT SUR LE DELAI D'EXECUTION DU MARCHE	Néant
--	-------

NOUVEAU DELAI GLOBAL D'EXECUTION DU MARCHE	inchangé
---	----------

PAIEMENTS

MONTANT DU MARCHE (€ TTC) y compris avenant(s) antérieur(s)	243.266,05 €
--	--------------

INCIDENCE DU PRESENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHE (€ TTC)	- 3.708,55 € (1,5%)
--	------------------------

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (€ TTC)	239.557,48 €
--	--------------

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant n°4 a pour objet :

- de supprimer et remplacer l’avenant n°3,
- de modifier le marché sur les bases ci-après et de supprimer un poste initialement prévu,
- de ne pas prolonger le délai d’exécution.

ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

La réalisation du parking de Ville-Haute à Névache a engendré la suppression de travaux prévus dans le cadre du projet mais jugés comme finalement non indispensables.

- travaux supprimés :

Ces travaux supprimés consistent à annuler le poste arrosage et un élément du poste mobilier initialement prévu au marché. C’est pourquoi, sont supprimés :

Poste arrosage :

- la fourniture et pose de PEHD 32,
- la fourniture et pose d’un clapet vanne,
- la fourniture et pose de regards de distribution et répartition,
- la fourniture d’un kit de démarrage pour réseau goutte à goutte,
- la fourniture d’un programmeur autonome à pile,
- la fourniture de couronne goutte à goutte.

Poste mobilier :

- la pose et fourniture d’escaliers en bastaing de mélèze.

Ces suppressions d’un montant de 3.100,80 € HT ont été validées par le Maître d’œuvre.

ARTICLE 3 - MONTANT DES TRAVAUX SUPPRIMES

L’incidence des travaux supprimés précisés et détaillés ci-avant s’élève à la somme de :

Moins-value (€ HT) :	3.100,80 €
TVA 19,6 %	<u>607, 75 €</u>
TTC :	3.708,55 €

en toutes lettres : TROIS MILLE SEPT CENT HUIT EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTS.

ARTICLE 4 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu des dispositions arrêtées aux articles précédents, le montant du marché initial

étant de (€ HT).....	195.338,10
diminué de : (€ HT) (Avenant N° 1)	1.449,75
Augmenté de : (€ HT) (Avenant N° 2)	9.511,35
Diminué de : (€ HT) (Avenant N° 3)	3.100,80
est porté à la somme de : € HT	200.298,90
TVA 19,6 % :.....	39.258,58
soit €TTC :	239.557,48

en lettres : DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE SEPT EUROS ET QUARANTE HUIT CENTS.

ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché fixé à 1 mois dans l'acte d'engagement, reste inchangé.

ARTICLE 6 - DEMARRAGE DES TRAVAUX

Sans objet.

ARTICLE 7 - CLAUSE DE NON RECLAMATION

L'entreprise est désormais réputée avoir parfaite connaissance des problèmes liés au déroulement des travaux.

Elle renonce donc à toutes les réclamations ultérieures liées à ces problèmes ainsi qu'à celles qui pourraient résulter du présent avenant.

ARTICLE 8 - CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en un seul original à, le..... ,

Le Titulaire du marché (cachet et signature)

à Briançon, le..... ,

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Alain BAYROU.



MARCHE DE TRAVAUX
PROCEDURE NEGOCIEE
(art. 34 et 35-5° du CMP)
Réf : 2006/CCB/OGS/TXVH01

MARCHE DE TRAVAUX – AVENANT N°5

**Traitement fonctionnel et paysager
du parking de Ville-Haute**

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS
Les Cordeliers
1 rue Aspirant Jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

MAITRE D'OEUVRE :



Domaine du Tourillon
Bâtiment NAOS
350 rue Denis Papin
13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3

Personne publique

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr

Pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Briançonnais
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon

Ordonnateur

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Comptable public assignataire des paiements

Mme Le Trésorier Payeur Général
Trésorerie Principale
Le Dauphiné
6, avenue du Dauphiné
05100 Briançon

Maître d'oeuvre

Coplan Environnement Conseils – Aix en Provence

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur BARELLE Stéphane – Chargé de Mission OGS
Les Cordeliers
1 rue Aspirant jan
05100 Briançon
Tél. : 04 92 21 35 97 - Télécopie : 04 92 20 38 90
Email : s.barelle@ccbrianconnais.fr

Le marché qui est conclu avec le « titulaire » dont l'offre a été retenue par le « pouvoir adjudicateur » puis acceptée par la « personne publique » est un marché ayant l'objet ci-après :

Objet du Marché

Travaux de traitement fonctionnel et paysager du parking de Ville-Haute à Névache

Catégorie : Travaux (exécution)

Classification CPV : 45233200-1 (principale), 45112700-2 (secondaire)

Localisation des travaux : Ville-Haute à Névache, RD 994G.

FICHE RECAPITULATIVE

NUMERO DU MARCHE :	2006/CCB/OGS/TXVH01
OBJET DU MARCHE INITIAL :	Lot unique
TITULAIRE DU MARCHE	COLAS MIDI-MEDITERRANEE ZA Les Cheminants 05230 LA BATIE NEUVE
DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE	24 avril 2007
DATE DE L'ORDRE DE SERVICE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX	24 avril 2007
 <u>DELAIS</u>	
DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE INITIAL ET DE L'AVENANT N° 1	1 mois
INCIDENCE DU PRESENT AVENANT SUR LE DELAI D'EXECUTION DU MARCHE	Néant
NOUVEAU DELAI GLOBAL D'EXECUTION DU MARCHE	inchangé
 <u>PAIEMENTS</u>	
MONTANT DU MARCHE (€ TTC) y compris avenant(s) antérieur(s)	239.557,48 €
INCIDENCE DU PRESENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHE (€ TTC)	- 7.179,47 € (2,99%)
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (€ TTC)	232.378,01 €

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°5 a pour objet :

- de prendre en compte les économies de marché réalisées au cours de l'exécution des travaux,
- de prendre en compte l'augmentation des besoins réels par rapport aux quantités estimées à la signature du marché,
- de ne pas prolonger le délai d'exécution.

ARTICLE 2 – ECONOMIES DE MARCHE

La réalisation du parking de Ville-Haute à Névache a engendré des économies de marché (quantités estimées initialement supérieures aux besoins et donc non mises en œuvre : moins values).

Cela concerne les postes :

- 2.2 : Dépose de buse existante + enrobage béton éventuel,
- 3.5 : BBSG 0/10 ép. 8cm,
- 3.6 : Revêtement monocouche pour parkings,
- 4.1 : Terrassements pour tranchée réseaux AEP et Arrosage,
- 4.2 : Remblais de tranchée GNT 0/31,5,
- 4.3 : Fourniture et pose fourreaux Ø63,
- 4.4.2 : PEHD 25.

Ces économies d'un montant de 12.045,22 € HT ont été validées par le Maître d'œuvre.

ARTICLE 3 – PRISE EN COMPTE DE L'AUGMENTATION DES BESOINS REELS AU REGARD DES QUANTITES ESTIMEES

La réalisation du parking de Ville-Haute à Névache a nécessité la mise en œuvre de quantités plus importante que prévues pour certains postes (quantités estimées inférieures aux besoins réels : plus values).

Cela concerne les postes :

- 2.7 : Fourniture de TV pour nappage,
- 3.2 : Rabotage localisé sur les zones revêtues,
- 3.3 : Réglage plate-forme 8 cm. moyen de GNT
- 3.4 : Couche imprégnation.

Ces augmentations de quantités d'un montant de 6.042.32 € HT ont été validées par le Maître d'œuvre.

ARTICLE 4 - MONTANT TOTAL

L'incidence des économies et plus values précisées et détaillées ci-avant s'élève à la somme de :

Moins-value (€ HT) :	- 12.045,22€
Plus value (€ HT) :	6.042,32€
Total HT	- 6.002,90 €
TVA 19,6 %	<u>1.176,57 €</u>
TTC :	- 7.179,47 €

en toutes lettres : SEPT MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF €UROS ET QUARANTE SEPT CENTS.

Le total définitif correspond donc définitivement à **une économie de marché (moins value)**.

ARTICLE 5 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Compte tenu des dispositions arrêtées aux articles précédents, le montant du marché initial

étant de (€ HT).....	195.338,10
diminué de : (€ HT) (Avenant N° 1)	1.449,75
Augmenté de : (€ HT) (Avenant N° 2)	9.511,35
Diminué de : (€ HT) (Avenant N° 3 Bis)	3.100,80
Diminué de : (€ HT) (Avenant N° 4)	6.002,90
est porté à la somme de : € HT	194.296,00
TVA 19,6 % :.....	38.082,01
soit €TTC :	232.378,01

en lettres : DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT €UROS ET UN CENTS.

ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution du marché fixé à 1 mois dans l'acte d'engagement, reste inchangé.

ARTICLE 6 - DEMARRAGE DES TRAVAUX

Sans objet.

ARTICLE 7 - CLAUSE DE NON RECLAMATION

L'entreprise est désormais réputée avoir parfaite connaissance des problèmes liés au déroulement des travaux.

Elle renonce donc à toutes les réclamations ultérieures liées à ces problèmes ainsi qu'à celles qui pourraient résulter du présent avenant.

ARTICLE 8 - CLAUSES GENERALES

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en un seul original à, le..... ,

Le Titulaire du marché (cachet et signature)

à Briançon, le..... ,

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Alain BAYROU.

